

La Gazette Pennoise

MAIRIE DE PENNE
Le Bourg - 81140 PENNE
Responsable de publication :
Jean-Luc Kretz
Ont participé à ce numéro :
Commission communication
Commissions municipales

N° 5 - 1^{er} Semestre 2016- 1 Juillet

Bulletin d'informations municipal



SOMMAIRE

Page 1

ÉDITO : Le mot du Maire

Pages 2 à 4

Information communale
et commissions

Pages 5 à 6

Manifestations été

Pages 7 à 8

Budget communal

Pages 9

Budget Intercommunal 4C

Pages 9 à 10

Vie sociale & Etat civil

Numéros utiles

Mairie

☎ : 05-63-56-31-11
Fax: 05-63-56-39-40
Courriel : mairiedepenne@orange.fr
Site : <http://www.mairie-penne-tarn.fr>
Horaires d'ouverture :
9h00-12h00 et 14h00-17h00
Fermé le mercredi et week-end

Eau

☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)
☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)

☎ : 08-10-33-30-81

Pompiers

☎ : 112

Gendarmerie

☎ : 17

ÉDITO

Le mot du Maire

L'été est enfin là

Comme chaque année cette période est attendue par chacun d'entre nous. Elle permet de partager des moments conviviaux au cours des nombreuses festivités organisées par les différentes associations, et elle permet aussi aux touristes de venir découvrir notre belle région.

La commission aménagement a travaillé cet hiver et a proposé un nouveau sens de circulation pour l'été avec un second pour l'hiver. Je compte sur chacun d'entre vous pour faire preuve de civisme ; on sait tous très bien qu'il n'est parfois pas facile aux locaux de se souvenir des règles.

Le village subit des travaux qui peuvent pour certains d'entre nous occasionner des gênes ; la mairie s'en excuse surtout qu'ils devraient durer jusqu'à la fin de l'année.

Des travaux d'aménagement du bourg sont aussi prévus avec un démarrage avant la fin de l'année, le but étant d'aménager des places de stationnement et de rendre certains locaux accessibles aux handicapés.

Je profite de cet éditto pour vous parler des fusions de communautés de communes qui comme vous le savez si rien ne change ... la communauté de communes à laquelle nous appartenons (communauté de communes du cordais) doit rejoindre la 3CS de Carmaux avec environ 34 000 habitants.

Bien sûr cette situation est inacceptable pour notre commune, et même si nous regretterons de quitter notre communauté de communes qui commence à bien fonctionner, le conseil municipal a décidé de tout mettre en œuvre pour rejoindre la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de L'Aveyron de Saint Antonin Noble Val.

Je vais terminer cet éditto en vous souhaitant un bel été festif et convivial.

Bien à vous

Le Maire, Jean-Luc KRETZ

PANNEAUX DE LIMITATION DE VITESSE, OU PAS ?

Il y a un an, un débat avait lieu à Fabret pour savoir s'il fallait ou non prendre des mesures de réduction de vitesse dans le hameau. Avec l'accord de chaque famille, le Maire avait pris un arrêté et fait installer un panneau « Zone 30 » et un panneau « pédagogique » visant à responsabiliser chaque conducteur face à la présence d'enfants dans le hameau. Un an après donc, nous avons voulu connaître la réaction des habitants quant aux effets des panneaux installés. Car cette opération peut aussi être vue comme un test utile pour d'autres hameaux de la commune. La réponse collective est plutôt positive mais néanmoins mitigée. Il y a ceux qui estiment que « les panneaux ont entraîné un changement de comportement, au début, mais avec le temps on a tendance à les oublier dans le paysage » ; d'autres, plus optimistes, disent que « en règle générale cela fonctionne très bien, même s'il y a tout de même quelques barjots qui ne respectent rien, mais ils n'habitent pas dans le hameau ». D'autres enfin relativisent, pensent que « les panneaux n'ont pas changé grand-chose, les gens responsables roulent de façon responsable, d'autres, des étrangers au hameau d'ailleurs, roulent vite et ne lèvent pas le pied », ou encore n'ont « rien à déclarer, si ce n'est j'aime beaucoup les petits panneaux -roulez tout doux pensez à nous- »...

Un mot aussi, à propos de la D115. Malgré notre insistance le Conseil Départemental ne veut pas entendre parler d'une limitation de vitesse à 70 km/h à la hauteur de Bès, pas plus que de la pose d'une ligne blanche continue sur toute la zone artisanale du Roudoulié comme cela était souhaité par beaucoup de monde. Nous devrions néanmoins installer prochainement un premier panneau indicateur de vitesse...

Un mot enfin à l'adresse de tous les conducteurs de la commune : levons particulièrement le pied lorsque les cars de ramassage scolaire sont à l'arrêt pour faire descendre des enfants !

Le référent sécurité routière

**Collecte gratuite d'épaves**

Afin de combattre les nuisances environnementales et esthétiques provoquées par les épaves (voiture, tracteur, engin agricole, ferraille de gros volume : chaudière, cuve...), la 4C organise prochainement une collecte gratuite. Si vous possédez des épaves à évacuer, il vous suffit de nous signaler **avant le 31 août 2016** vos coordonnées et le type d'épave à collecter.

Merci de vous assurer que les épaves sont accessibles depuis la route et qu'aucune ligne téléphonique ne gênera le camion grue.

INSCRIPTION :
Service Développement Durable
05 63 56 30 46

**Encombrants**

Il nous est demandé de rappeler aux pennols qu'il leur est interdit de fréquenter la déchetterie de Nègrepelisse. Les encombrants de Penne, les déchetteries de Castelnau et de Les Cabannes leur sont destinés. Les horaires, jours d'ouverture et numéros de téléphone sont consultables sur le site de la mairie.

Encombrants : Vendredi de 14 à 17 h - Samedi de 9h à 12 h

Juillet	Vendredi 1	Samedi 2
Août	Vendredi 6	Samedi 7
Septembre	Vendredi 3	Samedi 4
Octobre	Vendredi 7	Samedi 8
Novembre	Vendredi 4	Samedi 5
Décembre	Vendredi 2	Samedi 3

Voirie et divers

Pour 2016 sont programmés:

- Le chemin de Roussel pour un montant d'environ 35 000 euros.
- Le pourtour de Haute Serre pour un montant de 13 627 € TTC. C'est deux chemins seront goudronnés bi-couches.
- Réfection du chemin du Plô, montant de 16 005 TTC
- L'arbre de Périllac a été élagué (330 €) reste à abattre celui d'Amiel.

Travaux en régie: mise en place d'un aqueduc entre Roussergues et Plantade (coût 400 €) et à venir, fabrication d'une dalle béton et enclos grillagé à Vayrevignes afin d'éviter les dépôts sauvages.

Pluviométrie à Vaour

(relevés assurés par Thomas Bousquet)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
147 mm	152 mm	112 mm	110 mm	122 mm	103 mm

Total 1^{er} semestre 746 mm (pluviométrie moyenne annuelle/an sur Vaour = 822 mm)

L'amicale du Maquis d'Ornano a célébré le 13 mars 2016 son 50^{ième} anniversaire. elle remercie tous les habitants des communes voisines pour leur participation à cette cérémonie ... 'sous le soleil'.



Maison de vie et OT de Penne

La maison de vie de Milhars remplit sa mission d'accueil depuis maintenant deux mois. Elle a été inaugurée le 27 mai dernier.

Le chantier de la maison de vie de Penne, située au cœur du village dans l'ancien hôtel restaurant Raingard est commencé depuis début avril. La mise en chantier a été compliquée, tardive, et précipitée.

En effet, il y a sur ce même bâtiment deux projets et donc deux maîtres d'ouvrages :

- * la Communauté de Communes pour l'office de tourisme intercommunal en rez-de-chaussée
- * l'association C'Vital pour la maison de vie au premier étage.



Pour se mettre d'accord, il a fallu de nombreuses réunions et discuter, parfois longuement, de la répartition des charges, du choix des entreprises, des prix, de l'achat du terrain pour rampe d'accès (3500 euros) etc...

Et précipitée car le délai de consommation des subventions d'Etat dont bénéficie C'Vital et que nous souhaitions voir repoussé de 6 mois jusqu'à fin décembre 2016 nous a été au dernier moment refusé alors qu'un accord de principe nous était donné par la préfecture.

Il a fallu démarrer au plus vite sous peine de perdre les 150 000 euros de subvention. Les travaux seront terminés en fin d'année.

A tous ceux qui ont à subir les nuisances de ce chantier important en cœur de bourg, merci donc de votre patience et bienveillance pendant quelques mois encore !

Salle des fêtes de Penne

La restauration complète de la salle des fêtes (intérieur et extérieur) est un projet que nous avons porté depuis le début de ce mandat.

Première étape : sollicitation du CAUE (conseil en architecture du Tarn) afin de travailler avec les membres de la commission sur la définition d'un projet :

quelles fonctions pour quels lieux ? école, mairie, salles des fêtes, grange Bochot.

Nous avons retenu l'hypothèse de réhabiliter totalement la salle des fêtes en gardant sa fonction. Le CAUE a rendu à la mairie une estimation chiffrée (environ 220 000 € HT) sur cette option.

Seconde étape : diagnostic thermique obligatoire afin de pouvoir prétendre aux différentes aides, Etat (DETR) département, région. Ce diagnostic est en mairie depuis deux mois.

Troisième étape : montage du dossier de subventions. D'après la préfecture, il semble possible d'obtenir jusqu'à 80% de subventions si le dossier de demande est finalisé à la mi-septembre. Ce dossier nécessite de travailler dès maintenant avec la commission bâtiments à un avant projet sommaire chiffré et un maître d'œuvre.

Une fois le dossier déposé (mi-septembre), une commission élargie à l'ensemble des usagers de la salle devra être réunie au cours des mois suivants pour finaliser les aménagements souhaités.

L'association Sportive de Penne championne Midi-Pyrénées !

Le dimanche 26 juin, sur le Causse de Magrou, en battant Cugnaux en finale, l'équipe féminine de l'A.S.P. est devenue championne Midi-Pyrénées par équipe de tennis Régionale 4. Ce titre a tout de remarquable : après plusieurs finales, c'est une première en 30 ans d'existence de l'A.S.P. et il porte notre village de Penne sur le devant de la scène régionale, fait rarissime pour une commune de cette taille. Amandine, Eva, Florence, Marina, Ninon et Stéphanie clôturent invaincues une magnifique saison, déjà marquée par un titre départemental en Challenge Cathare obtenue en février dernier !

Bravo les filles et bon vent pour la saison 2017 en Régionale 3 !



Urbanisme en milieu rural

Mercredi 1 juin 2016, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à relancer la construction en milieu rural par 191 voix pour et 148 contre. Sans remettre en cause les objectifs de limitation de l'étalement urbain, ce texte part du constat selon lequel les communes rurales et de montagne souffrent de règles d'urbanisme parfois appliquées de manière trop uniforme et trop rigide par le service de l'Etat, sans prendre suffisamment en compte les besoins et difficultés pratiques propres à ces communes en matière d'aménagement et de construction nouvelles.

Pour les auteurs du texte, le redynamisme économique et démographique des territoires ruraux doit nécessairement s'appuyer sur le secteur de la construction au sens large, qu'ils proposent de stimuler en recourant à trois leviers principaux :

- assouplir les contraintes d'urbanisation et les procédures relatives à l'édification de constructions nouvelles
- assouplissement des règles d'urbanisme applicables aux extensions (annexes) des bâtiments existants
- redonner aux communes et aux EPCI les moyens de mener une politique du logement volontariste, d'une part en rétablissant

la participation pour voirie et réseaux (PVR, disparue fin 2014), d'autre part en élargissant la possibilité pour ces mêmes communes d'instituer une majoration du taux de la taxe d'aménagement ».

L'objectif poursuivi par ce texte est louable parce qu'il tente d'apporter des solutions à une problématique clairement identifiée par les élus locaux des communes rurales et/ou de montagne. C'est ce qui en fait un texte dit « d'appel » au gouvernement afin de l'amener à s'emparer du sujet.

Néanmoins, le contenu de ce texte est, à certains égards, discutable. Je partage l'objectif de « desserrer l'étau normatif ».

La rédaction proposée n'est pas à mon avis stabilisée.

Je reconnais à cette proposition de loi le mérite de poser de bonnes questions. La rédaction reste à mon sens à retravailler. C'est clairement un sujet pour l'après-présidentielle.

Lettre de Monsieur Bonnacarrère, sénateur du Tarn

La petite poignée d'élus de Penne et d'ailleurs qui défendent depuis bien longtemps auprès des services de l'Etat les idées contenues dans ce texte sont contents de voir que le Sénat, sous la pression d'élus ruraux combatifs, s'empare, malheureusement tardivement, du sujet de la spécificité des règles d'urbanisme en milieu rural, sujet capital pour l'attractivité de nos territoires.

OÙ CONSTRUIRE DANS LES 10 ANS À VENIR ?

Ce n'est plus une question facile ! Jusqu'à présent l'espace constructible paraissait sans limite ou presque. Avec les préoccupations nouvelles de protection de l'environnement et de développement durable (un développement qui pour l'ONU « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins »), l'Etat met une certaine pression sur les collectivités locales pour une régulation des espaces constructibles. Il devient indispensable de pouvoir justifier, argumenter, les choix effectués. Des choix qui partent d'une analyse des besoins, lesquels sont avant tout liés à la démographie. Combien d'habitants permanents serons-nous à Penne dans 10 ans, sachant que début 2016 nous étions 589 ? Combien de personnes extérieures à la commune pourraient souhaiter construire à Penne d'ici 10 ans pour des résidences secondaires ?

La courbe de l'évolution démographique à Penne depuis 1999 est assez régulière ; en la prolongeant nous pouvons penser raisonnable d'arriver à 630 habitants permanents d'ici 10 ans. Mais nous savons bien que cette évolution « naturelle » est insuffisante si l'on veut garantir un développement des services dans notre commune (école, médico-social, commerces,...). Alors nous visons plus, par exemple 650 habitants, et nous nous efforçons d'argumenter ce chiffre auprès de l'Etat en soulignant que Penne est reconnu comme Pôle Rural dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne trois communautés de communes...

En 2016, 589 habitants permanents vivent dans 280 logements (il y a aussi à Penne 273 logements secondaires, et une trentaine de logements « vacants »). Pour loger 61 personnes supplémentaires d'ici 10 ans il faut prévoir environ 37 logements de plus, compte tenu de l'évolution du taux d'occupation des logements. Nous avons par ailleurs estimé à 15 le nombre de résidences secondaires supplémentaires. Total : 52 logements nouveaux. Dix pourraient concerner des bâtiments changeant de destination (une grange transformée en habitat, par exemple) ou la remise en service de logements actuellement « vacants ». Restent 42 logements à construire, nécessitant une surface parcellaire totale d'environ 5 hectares (8,5 ha maximum avec voiries, espaces publics, services, commerces,...).

L'Etat, avec qui il faut négocier et trouver un compromis dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), voudrait que l'on retienne ces hectares constructibles uniquement dans le bourg et 1 hameau. Le Conseil Municipal du 12 mai dernier a retenu le bourg et 9 hameaux (voir ce « zonage » sur le site de la Mairie, à la rubrique Commissions/PLU). Nous sommes arrivés à ce résultat avec la préoccupation de pouvoir argumenter devant l'Etat et de nous faire entendre. Nos arguments tiennent compte de la réglementation (différentes lois votées ces dernières années, dont la loi SRU, la loi dite

« Grenelle II », ou encore la récente loi ALUR, lesquelles mettent l'accent sur les enjeux à long terme du développement durable tant en matière d'économie que d'aspects environnementaux et sociaux). Et puis nous nous sommes appuyés sur le PADD de Penne (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) voté en Conseil Municipal le 8 mai 2012. PADD qui insistait particulièrement sur trois points : favoriser l'accueil de nouveaux résidents dans la commune afin de conforter les services à la population, affirmer la qualité du cadre de vie, soutenir les activités économiques locales.

De là nous avons déduit des critères pour la répartition des 8,5 ha constructibles sur la commune et nous avons passé chacun des hameaux au « filtre » de ces critères :

- Des critères de développement durable (ex. où construire pour favoriser au mieux le développement des services à la population pennole ; dans quels hameaux faut-il éviter de construire pour toucher le moins possible aux terres agricoles et éviter l'étalement urbain voire le mitage ; dans quels hameaux peut-on favoriser une densification de l'habitat ; où soutenir des dynamiques de « lien social » ; quels sont les hameaux les plus commodes pour rejoindre des zones d'emploi...).
- Des critères liés à l'état des réseaux (voirie, eau, électricité, assainissement, protection incendie,...) sachant que la commune doit être très soucieuse des coûts supplémentaires engendrés pour ces réseaux à l'occasion de nouveaux projets de construction...
- Des critères liés au soutien à l'activité économique locale (veiller en particulier à minimiser l'impact des choix sur le potentiel d'activité agricole, faciliter l'installation des artisans, veiller à ne pas nuire à l'activité touristique,...).

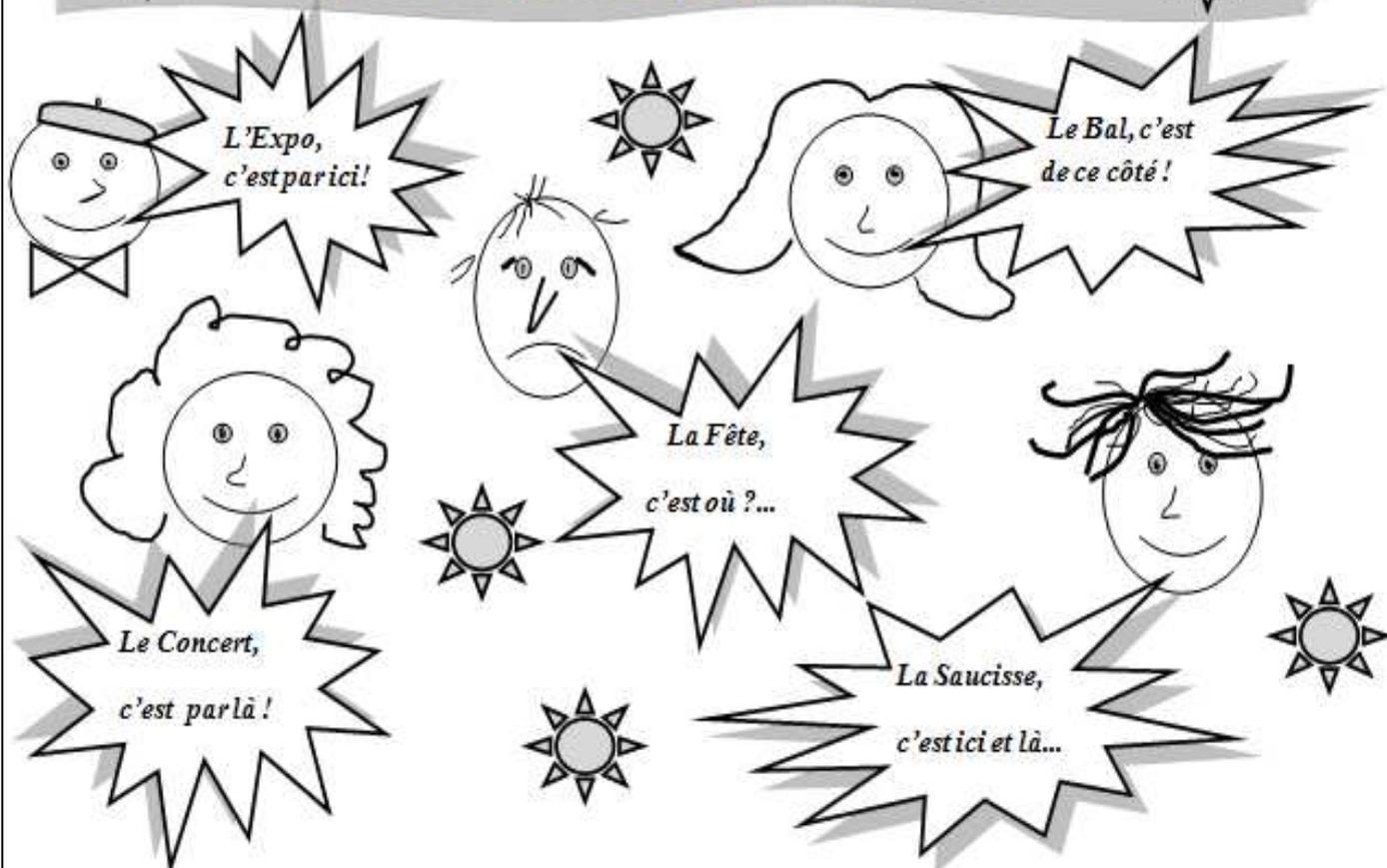
Nous avons donc retenu le bourg et 9 hameaux avec la ferme volonté de faire accepter cette répartition par l'Etat. Mais au-delà il est important de souligner que chaque propriétaire pourra à Penne (dans le cadre des lois actuelles et du PLU lorsqu'il sera approuvé), quel que soit le hameau ou lieu-dit, rénover son bien, procéder à des extensions mesurées, construire des annexes et des piscines... tout cela en se référant au Règlement qui sera prévu avec le PLU.

Enfin les granges en pierre et autres bâtiments remarquables pourront « changer de destination » et donc devenir des habitats, sous réserve, d'une part de ne pas poser de problème de réseaux, d'autre part de ne pas être une nuisance pour l'activité agricole ou pour les paysages ; chacun de ces bâtiments devra par ailleurs être identifié préalablement dans le PLU. Les différentes Commissions PLU ont travaillé à cette identification ; néanmoins nous recommandons à chaque propriétaire de souligner auprès de la commission l'existence de tels bâtiments (n° de parcelle, photo si possible, état sommaire du bien en question).

Contact : Paul Doumerc (pour la Commission PLU)



Les rendez-vous de l'été



Ne manquez pas de participer aux évènements festifs et culturels que vous proposent les Associations de Penne !

Bals musette, concerts, expo, brocante, musée insolite, sports, gastronomie locale, voyages, marché nocturne, jeux de société, jeux d'adresse pour enfants, feux d'artifices...

Pour vous aider à n'oublier aucun de ces moments de bonne humeur et de partage :

AGENDA

- ▶ **2 juillet** - à partir de 14 h / **Fête de la chasse** – Centre sportif de St Paul
Concours de pétanque + Apéritif concert + Repas sangliers à la broche + Bal animé par Domingo
- ▶ **6 juillet** - 21 h / **Concert** - Eglise de St Paul
« Tubacello » Duo tuba et violoncelle
- ▶ **13 juillet** - après-midi / **Jeux de société** – Salle des Fêtes
Réunion du Club du Sourire + Goûter
- ▶ **13 juillet** - à partir de 15 h / **Fête locale** -Hameau de St Paul
Concours de pétanque en doublette + Repas campagnard + Bal animé par J-P Baylhet (réserver Serge 0563563101/ Serge 0685431043)
- ▶ **16 juillet** → **24 juillet** / **Tournoi de tennis amical** – Centre sportif de St Paul
Compétitions chaque jour + Repas conviviaux (réserver Bruno ou Sylvain)

► **16 juillet** - à partir de 19 h/**Marché nocturne** – Place de l'église de Penne
assiettes chaudes et froides vendues par les producteurs locaux

► **20 juillet** - 21h/**Concert** – Eglise St Paul
« Lassita » Duo guitare et chants

► **27 juillet** - 21 h/**Concert** – Eglise St Paul
« Cuarteto Cabernet » Quatuor guitare, violon, contrebasse et bandonéon

► **31 juillet/ Fête locale** - Hameau de Belaygue
10 h 30 Messe à St Pantaléon (Nouveaux vitraux en couleurs!) + Repas champêtre en soirée + Bal variétés (réserver Françoise 0563563475)

► **30 juillet** - 18 h/**Vernissage Expo** « le Verre dans tous ses états » - Eglise de Penne

► **31 juillet** → **16 août /Exposition** « le Verre dans tous ses états » + Vente petit artisanat du terroir

► **6 août /Fêtes de Penne**
Concours de pétanque à 14 h 30 + Repas soirée Paella (réserver Vanessa 0678992686)

► **7 août /Fêtes de Penne**
Bandas à 19 h + Restauration et buvette

► **8 août /Fêtes de Penne**
Jeux d'adresse en bois pour les jeunes à partir de 16 h/Place de l'église de Penne
Batucadas à partir de 18 h + Restauration et Buvette + Concert « Les Charrettes »
Feux d'artifice

► **11 août** - après-midi/**Jeux de société** – Salle des Fêtes de Penne
Réunion du Club du Sourire + Goûter

► **15 août/Vide-grenier** – Place de l'église de Penne
Vente objets en tous genres au profit de l'église St Vergondin

► **2 septembre/Voyage à Rocamadour**
Journée détente proposée par le Club du Sourire : Circuit en petit train + Repas + Visite Rocher des aigles (réserver Monique 0563561948)

► **10 septembre** → **25 septembre/Open Grésigne** - Centre sportif de St Paul
Premier Tournoi de Tennis Homologué FFT (sénior et sénior+) organisé par le Club de Penne AS
(renseignements Bruno ou Sylvain)

► **5 novembre** → **8 novembre/ Séjour en Espagne** - à Santa Susana, près de Gérone
C'est toujours l'été pour 3 jours de Visite et Promenade + Soirées festives avec le Club du Sourire
(réserver Monique 0563561948)

► **juillet – août – septembre/ Penne Mirabilia Museum**
Musée d'un terroir insolite et merveilleux. Visite commentée par Pierre Malrieu sur R-V 0786612444

Budgets Communaux 2016

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - COMMUNE

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	104 014	Atténuations de charges	103 349
Charges de personnel	223 480	Produits des services	9 130
Atténuations de produits	91 390	Impôts et taxes	159 900
Autres charges de gestion courante	37 810	Dotations et participations	208 330
Charges financières (annuités emp.)	11 260	Autres produits de gestion courante	37 245
Virement section investissement	50 000		
TOTAUX	517 954	TOTAUX	517 954

BUDGET D'INVESTISSEMENT - COMMUNE

Dépenses	Réalisé 2015	Dépenses 2016	Recettes	réalisé 2015	Recettes 2016
Affectat° EP/Thermograp.		3 001	Amendes	2 010	
Mat divers 2188-152	1 441	20 558	Subvention		1 200
Achat terrain 2118-191 (Epar.)		4 938			
Abords tennis	30 502		Assos+Leader+Député	18 095	
PLU 203-232		15 677			
Program.°2315-237	12 217	107 615	CG		37 625
Bâtiments log. Norine		4 796			
Bâtiments communaux		30 239			
Toiture salle des fêtes 231		4 800			
Annuités prêts	22 741	30 138	Prêt		318 249
Cautions		1 000	Cautions	316	
Eclairage public	17 133	20 000	SDET op ordre	34 633	
Enfouissement 222	6 500		FCTVA	1 822	4 405
Opérat° Ordre SDET	34 633		TLE	2 003	3 220
Numérisation des actes 243	4 539				
Etude PVR 246 + Travaux		31 770	Pont PVR		31 770
Matériel entretien 242		5 000			
Eglise St Pantaléon 219		3 310			
Eglise St Vergondin 241	408	98 262	Sbv Etat+Député+Culture+Asso		67 332
Local Jeune 247		3 200	Prélèv. Fonct°		50 000
Déficit reporté	160 848	177 466	Excé. Fonct°	54 618	47 969
Total	290 963	561 770	Total	113 496	561 770

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - EAU & ASSAINISSEMENT

dépenses		recettes	
Charges à carac. général	64 102	Vente de produits	206 811
Charges personnel	70 657	Subvention d'exploitation	5 000
Autres charges de gest°	4 881	Produit Exceptionnel	
Charges FIN	31 863	Amortissements	31 300
Amortissement + Vir. Invest.	84 169	Excédent reporté	12 561
TOTAUX	255 672	TOTAUX	255 672

Budgets Communaux 2016 (suite)**BUDGET D'INVESTISSEMENT - EAU & ASSAINISSEMENT**

Dépenses	Réalisé 2015	Dépenses 2016	Recettes	réalisé 2015	Recettes 2016
Maillage Etude&Travaux	11 847	89 267	Maillage C.Général	294	25 808
Périmètre Etude		20 000	Maillage Ag.Eau	5 871	34 193
Périmètre Travaux		28 421	Périmètre AE		1 159
Transf. Etude FCTVA		105 381	Transf. Etude FCTVA		105 381
Matériel divers		31 943	TVA	31 809	10 409
Achats terrains		80 000	Prêts		72 333
Borne Incendie		60 000	Subv. de Fonct°		45 811
Annuités prêt	44 307	33 745	Amortissement	44 437	38 358
Amortissement	31 300	31 300	Exc. reporté	149 508	146 606
TOTAUX		480 057 €	TOTAUX		480 057 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - TRANSPORT

dépenses		recettes	
Charges carac. général	18 905	Vente de produits	345
Charges de personnel & frais	27 946	Subvention d'exploitation	34 000
Opération d'ordre	4 155	Excédent reporté	4 000
Virement sect° investis.	24 579	Excédent reporté	37 240
TOTAUX	75 585	TOTAUX	75 585

BUDGET D'INVESTISSEMENTE - TRANSPORT

dépenses		recettes	
Immobilisations	52 128	Vir. sect° Fonct°	24 579
Opération d'ordre	4 000	Matériel	4 155
		Excédent rep. 2014	27 395
TOTAUX	56 128	TOTAUX	56 128 €

Ordre du jour des Conseils Municipaux**22 janvier 2016**

primes du personnel
réorganisation des services (créations)
aménagement village
questions diverses

19 février 2016

comptes administratifs
logements communaux
SDET- transfert de compétences
Portage médicaments
Point sur les dossiers en cours
Questions diverses

1 avril

Comptes de gestion et comptes administratifs

Taux des impôts directs locaux
Emprunts aménagement
Délibération QRGA
Contrat adjoint technique
Subvention diverses
Devis ATEK
Suppression de poste
Abonnement eau
Suppression CCAS
Questions diverses

8 avril

Vote des budgets
Délibération Communauté de Communes
ONF
Questions diverses

12 mai

Présentation du PLU
Vote du zonage
Délibération SDET
Création d'un service portage de médicaments

29 juin 2016

Présentation des travaux d'aménagement du bourg
Projet eau
Tarif intervention AEP
Vote des rapports RPQS
Bilan O Phyto- demande de subvention

Les comptes-rendus des conseils sont en ligne sur le site de la mairie de Penne.et les permanences tenues en mairie sont annoncées par Newsletter aux personnes abonnées.

Budgets Communauté de Communes 4C 2015

Le budget global de la communauté de communes s'élève à 5 939 353 euros.

Il est décomposé en 8 sous-budgets correspondant à l'ensemble de ses activités et compétences :

- Budget général : 3 081 699.00 €
- Budget écoles : 744 423.00 €
- Budget déchets ménagers : 1 115 196.00 €
- Budget Assainissement non collectif (S.P.A.N.C) : 43 672.00 €
- Budget Transport à la demande (T.A.D) : 70 640.00 €
- Budget Cuisine Fontbonne : 176 944.00 €
- Budget Voirie : 621 778.00 €
- Budget Maison de services au public (M.S.A.P) : 85 000.00 €

La communauté de communes apporte annuellement un soutien financier significatif au fonctionnement des associations du territoire pour un montant de 180 000 €.

La pression fiscale sur les foyers du territoire a été correctement maîtrisée sur les deux dernières années(+1.5 %), à un niveau permettant l'équilibre de l'ensemble du budget et ce, malgré les baisses des dotations de l'Etat.

Ce budget 2016 intègre un certain nombre d'investissements significatifs :

- réalisation d'un bâtiment technique et garages pour les véhicules des services techniques de la 4C. (550 000 €)
- aménagement de l'Office de Tourisme de PENNE et d'un espace rencontre (384 000 €)
- remplacement de l'ensemble des fenêtres de l'école de MILHARS et création d'ouverture intérieure sur l'école de PENNE (commission de sécurité) (26 000 €)
- réaménagement de la cour de l'école de VAOUR (35 000 €)
- création d'un «espace SNACK» à la base de loisirs du Garissou (11 000 €)

L'ensemble de ces projets bénéficient d'un soutien financier de la part de nos partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, Fonds européen) à hauteur de 60 à 70 %.

L'espace de vie sociale de Penne : un premier bilan avant l'été

Inauguré en présence des élus de Penne, de la Communauté de Communes, de la CAF et d'une cinquantaine d'habitants, le 9 janvier, nous pouvons tirer un premier bilan de presque 6 mois d'existence de l'EVS de Penne.

La pause - friperie, se veut avant tout un espace de rencontre, d'échange et d'implication des habitants. Ce dernier mot prend tout son sens quand on opère un petit calcul : **grâce à une équipe de 12 bénévoles, l'espace a ouvert 3 fois chaque semaine, accueillant au total 412 visiteurs, depuis janvier.** Ces visiteurs sont en grande majorité des pennols ou des habitants des villages environnants, mais aussi des personnes de passage dans la famille, chez des amis, ou encore des touristes.

Malgré la diversité des provenances, tout le monde, bénévoles comme visiteurs, tombe d'accord : l'ambiance est très chaleureuse, les vêtements proposés sont variés, de bonne qualité et la discussion va toujours bon train.

L'espace de vie sociale est aussi **un espace d'initiatives.** Des ateliers ont été organisés depuis janvier:

- Un **atelier électricité** a eu lieu en juin afin d'initier aux b à ba de la petite réparation.
- Deux expertes en crochet et couture proposent deux mercredis par mois (le 1er et le 3ème) **des initiations au crochet et à la retouche à la main.**

Si vous souhaitez apprendre, si vous souhaitez enseigner, si vous souhaitez partager, n'hésitez pas à contacter Catherine Buisson, coordinatrice EVS, qui pourra organiser **une rencontre entre vos demandes et vos offres d'échanges de savoirs.**

Nous attendons également **tout nouveau bénévole pour assurer des permanences, pour participer au tri textile ou pour contribuer à la gestion de l'association.** Car plus de personnes s'investissent, plus le projet sera riche de toutes vos idées.

Afin de s'adapter aux heures chaudes, **la pause friperie prend ses horaires d'été, du 1er juillet au 30 septembre:**

	Matin	Après-midi
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h -12h30	16h30-18h30

Deux ouvertures exceptionnelles sont prévues cet été, lors des temps forts de l'animation du village : **le marché gourmand du 16 juillet et les fêtes médiévales de Penne, le 8 août,** auxquelles Familles Rurales participe également en organisant, comme chaque année, un stand crêpes.

Si vous souhaitez soutenir nos actions, des cartes d'adhésion sont disponibles, sur demande à Penne, ou au bureau de l'association, dans la maison de la friperie de Vaour.

L'équipe Familles Rurales du Causse

Tel : 05 63 56 39 23 Mail : afrv@vaour.net

LA CHORALE PENNOLE

Au départ il s'agissait d'animer la place de l'Eglise ! Finalement il a plu et le spectacle du 18 juin dernier a eu lieu non pas sur la place, mais dans l'église, devant plus de 120 personnes. Un spectacle dès lors amputé de toute sa partie « danse », mais un très beau concert avec en vedettes la vingtaine de choristes de la chorale pennole, des musiciens, et des chanteurs, tous réunis par Mathieu Lannelongue avec la Cie Corps et Arts. Mathieu a cette capacité de composer d'harmonieux spectacles intergénérationnels... La chorale de Penne a deux ans d'existence, un moral d'acier, un enthousiasme communicatif ; les répétitions se font dans l'ancienne salle de classe de l'école, les mardis de 18h30 à 20h... Au passage, merci au personnel municipal qui était mobilisé pour le spectacle du 18 juin. Et rendez-vous l'année prochaine, espérons-le sur la place de l'église, avec du chant, de la danse, et des façades illuminées !



Ces souvenirs qui font notre histoire...

En revenant de l'école...

« Pourquoi tu pleures ? »

« C'est rien, c'est rien... Viens, on va regarder l'heure au clocher. »

Lui, le parisien devenu paysan égaré sur un causse perdu, écartait les mains de son visage et allait chercher sa longue-vue de campagne qu'il posait entre les deux dents d'une fourche retournée et par-dessus la Malaoutie, j'apprenais à lire l'heure au cadran de l'église au loin... Et puis Flora descendait du coteau sous le rocher avec une brassée de genêts, et j'avais le droit d'allumer le feu toute seule avec un papier du journal qu'il recevait tous les jours. Alors on faisait des crêpes parfumées qu'on mangeait pendant qu'il nous lisait la suite de l'histoire de Landru, une sorte de Barbe Bleue... C'était bien !



Vous souhaitez partager un souvenir vous aussi ? de ces petits riens qui forgent notre identité ? d'une époque

éloignée qui constitue la mémoire d'un village ?

Pierre Malrieu a su évoquer les églises de Penne en recueillant mille et une informations et anecdotes, il vous

propose de participer au recueil de souvenirs des faits grands ou petits qui composent le terreau d'une vie pennole au cours du 20^{ème} siècle.

A partir de ces petites histoires qui font l'Histoire, un livre et des animations verront le jour pour témoigner de la vie autrefois à Penne.

N'hésitez pas à le contacter. A bientôt.

MARCHE NOCTURNE GOURMAND

DU 16 JUILLET

Venez vous restaurer sur la place de l'Eglise, le samedi 16 juillet à partir de 19h, autour d'une table conviviale.

Des producteurs locaux proposeront leurs assiettes gourmandes (canard gras, porc noir, fromage de brebis et de chèvre, grillades, aligot, légumes froids et chauds, pains d'épice, confitures au safran, petits gâteaux aux noix,... et bien sûr pain, vin de Gaillac, jus de fruits). Ce même jour le Château de Penne sera ouvert jusqu'à 19h30 et proposera un atelier « cuisine et art de la table au Moyen Age ». Et si vous préférez manger au restaurant, faites honneur aux produits locaux !

Contact : Commission Développement Economique et Agriculture



Groupe Naturaliste de Penne : En parallèle avec la démarche "0 phyto" de la commune, des naturalistes de Penne se sont groupés pour étudier notre environnement et agir pour sa protection

Au programme : discussions, réflexions et plein de projets : Sorties, expositions, jardin partagé, fête de la nature et autres animations etc... Si cette démarche vous intéresse n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez me contacter par mail : coutou.elisabeth@orange.fr. ou laisser un message à la mairie.

Etat Civil 1^{er} semestre 2016

Naissances :

- GINGUE Clémentine, née le 13 février 2016 à Lavaur, parents domiciliés à Plantade
- PISSOT CHARRIER Sohan né le 20 février 2016 à Lavaur, parents domiciliés à Amiel
- CAPPELOT Éléa née le 28 avril 2016 à Montauban ; parents domiciliés à Belaygue
- JADELOT Anna, née le 24 mai 2016 à Montauban ; parents domiciliés à St Paul

Décès :

- COUVELAERE Christian, décédé à Penne le 11 mai 2016
- POUXVIEL Guy, décédé à St Jean le 18 mai 2016
- DELPECH Roger, décédé à Montauban le 3 juin 2016
- PALAPRAT Alain, décédé à Penne le 22 juin 2016

Mariages :

- DEVAUTOUR Geoffrey et NIKOVA Katerina, le 30 avril 2016